

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR 2025-2028  
**FORMATION D'ASSISTANT-E MEDICAL-E**  
AVEC CFC

1. Données personnelles

Adresses de communication :

Etudiant/e :

Mme  M.

Adresse pour le bulletin :

Mme  M.

Adresse du contractant :

Mme  M.

Nom et Prénom :

_____	_____	_____
_____	_____	_____

Rue/N° :

_____	_____	_____
_____	_____	_____

NPA/Localité :

_____	_____	_____
_____	_____	_____

Téléphone fixe :

_____	_____	_____
-------	-------	-------

Téléphone portable :

_____	_____	_____
-------	-------	-------

Date de naissance :

_____
-------

E-mail :

_____	_____	_____
_____	_____	_____

Nationalité étudiant/e :

_____
-------

No AVS étudiant/e :

_____
-------

Souhaitez-vous que le bulletin soit envoyé à une tierce personne ?

Oui  Non

Si oui, veuillez-nous indiquer l'adresse ci-dessous :

.....

Taille de confection pour les vêtements de travail :

Blouse : ..... Pantalon : .....

Langue maternelle : ..... Autres langues courantes : .....

Titres obtenus : ..... Permis de séjour (étrangers) n° : .....

Une garantie est demandée lorsque la formation est suivie grâce à un permis d'étudiant.

## 2. Mode de paiement choisi

### Schéma général de la formation :

18 mois de cours, soit 6 trimestres      12 mois de stage      3 mois d'examens, 1 trimestre



Durée totale de la formation : 33 mois. Le stage est rémunéré à l'apprenti/e.

### Modes de paiement disponibles

- Par trimestre (x7)       Par mois de cours effectifs (x21)  
 Etalé (x33 mois)       Avec soutien, sur dossier : charge variable.

Frais de traitement de dossier : Fr 350.-, indépendamment du mode de paiement, payables d'avance.

### Explications sur les modes

Par trimestre : 6 factures de 4'725.-, suivie d'une 7<sup>ème</sup> en fin de formation. Total : Fr 33'075.-

Par mois : 18 factures de 1'595.-, 3 mensualités en fin de formation. Total : 33'495.-

Etalé : 33 mensualités de 1'025.-. Total : 33'825.- (données hors bourses)

Avec soutien, sur dossier : Un soutien peut être demandé à diverses fondations, et/ou à l'Ecole Minerva. Un dossier de bourse doit alors être rempli. L'élève et/ou sa famille s'engage sur un plan de paiement réparti sur 33 mois. Les éventuels soutiens accordés réduisent le nombre des mensualités à acquitter ou en diminuent le montant. Ces tarifs sont valables à partir du 1<sup>er</sup> février 2024.

Le prix total de la formation inclut : cours, photocopies, livres de référence, vêtements de travail, frais de laboratoire, examens internes. Ne sont pas inclus : sorties et/ou voyages d'études occasionnels.

### 3. Engagement

Le/La soussigné(e) confirme avoir pris connaissance des conditions générales ci-après. Il/elle s'engage à payer les frais d'écolage. Il/elle confirme également avoir noté qu'un entretien préalable à l'inscription est hautement recommandé (en présentiel ou à distance) afin de confirmer son choix professionnel et de poser toute question préalable utile.

Le for juridique est Lausanne.

Nom et prénom du contractant, lieu, date et signature du contractant :

---

#### Conditions administratives – Assistanat médical

- Une inscription n'est validée que si l'école l'a explicitement confirmée et si la finance d'inscription de CHF 350.- a été versée.
- La formation comprend 18 mois de cours théoriques, 12 mois de stage rémunéré, et 3 mois d'examens.
- L'écolage inclut les supports pédagogiques, la blouse professionnelle et les examens internes.
- Les étudiants peuvent choisir entre paiement trimestriel, mensuel, ou étalé en cochant l'option proposée dans le bulletin d'inscription.
- Une désinscription doit être notifiée par écrit, datée et signée. Les frais d'écolage sont calculés au prorata temporis. Dans le cas d'une formation bénéficiant d'un étalement des paiements, il peut y avoir des mensualités à payer après la sortie si le décompte le fait ressortir.
- En cas d'annulation d'inscription moins de deux mois avant le début de la formation, les frais d'inscriptions restent acquis à l'Ecole. S'y ajoutent différents frais tels que les commandes de matériel déjà passées spécifiquement pour l'élève ayant annulé son inscription.
- Les élèves majeurs reçoivent une décharge qu'ils peuvent signer et remettre à l'Ecole pour autoriser celle-ci à informer leurs parents sur leur parcours.
- Les étudiants ou leurs représentants légaux doivent disposer d'assurances maladie, accident, et responsabilité civile valables en Suisse.

#### Conditions académiques – Assistanat médical

- Un règlement spécifique à la formation en assistanat médical gouverne la vie des étudiants de l'Ecole. Celui-ci est transmis en début d'année et est complété par un document sur les évaluations de compétences des élèves tout au long de la formation. Ces deux règlements visent à promouvoir un travail en profondeur et à assurer la mise en place aussi graduellement que possible des exigences attendues lors du CFC final. Les élèves doivent prendre connaissance de ces règlements et les signer pour approbation.
- Les places de stage pratiques sont recherchées en collaboration par l'Ecole et ses étudiants. L'Ecole met à disposition son réseau de relations et d'adresses et proposera si nécessaire au moins cinq fois le dossier de chaque étudiant/e. Si un/e étudiant/e décline deux postes qui lui sont confirmés par un employeur, il ou elle devra alors chercher une place de stage par soi-même. Si un/e étudiant/e ne se présente pas à un entretien sans en avoir averti l'employeur dans un laps de temps adéquat, il/elle devra par la suite chercher une place de stage pas soi-même.

- Les stages sont obligatoires et font l'objet d'une évaluation dont la réussite est nécessaire pour l'admission à l'examen final.
- En cas de non-respect des règles académiques ou de comportement, l'École se réserve le droit d'exclure le fautif et l'intégralité du trimestre commencé est dû.
- Les examens nécessaires à l'obtention du CFC sont externes, organisés par le Canton de Vaud.

Les conditions générales de l'école sont disponibles sur le site internet : [www.ecole-minerva.ch](http://www.ecole-minerva.ch)

